



SODIUM LAURYL ETHER SULFATE 70%

SB031.1L - SB031.5L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1 - Date de révision 18.10.2019

Date d'impression : 18.10.2019

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Sodium lauryl éther sulfate 70%
Code Produit : SB031.1L - SB031.5L
Numéro CAS : 68891-38-3
Numéro REACH : 01-2119488639-16

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire
Fabrication de substances
Surfactant anionique
Industrie cosmétique industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**
15 Avenue des grenots
91150 ETAMPES
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74
Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations Additionnelles sur les Dangers

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Synonymes :

SLES 70%

Sodium laureth sulfate 70%

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant		Classification	Concentration
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium			
N° CAS	68891-38-3	Eye Dam. 1; H318 - Skin Irrit. 2; H315 -	≥ 69 - < 71 %
N° CE	231-793-3	Aquatic Chronic 3; H412	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rougeurs, douleur, larmolement, ampoules.

Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de soufre, Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage: Matières dangereuses corrosives (base)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

PNEC

Eau douce = 0,24 / 0,024 / 0,071 mg/l (facteur d'évaluation)

Sédiment d'eau douce = 5,45 / 0,545 mg/kg (partage à l'équilibre)

Sol = 0,949 mg/kg (partage à l'équilibre)

DNEL

Long terme cutané - travailleur 2750 mg/kg bw/jour

Long terme inhalation - travailleur 175 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide visqueux Couleur: Incolore à jaune clair
b) Odeur	Caractéristiques
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	7 - 10 (5% poids)
e) Point de fusion/point de congélation	env. 10°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100°C
g) Point d'éclair	Donnée non disponible
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible

j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	1,110 g/cm ³ à 20°C
n) Hydrosolubilité	Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	> 50°C
r) Viscosité	20000 mPa.s à 40°C
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Tension de surface : 33.4mN/m (25°C) DIN EN 14370

pKa < 2 (23°C)

Autres données : Matière moussante

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses (< 0°C ou > 50°C)

10.5 Matières incompatibles

Acides, Contact avec le cuivre peut provoquer une légère décoloration, Agent oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre

Peut libérer : acide sulfurique si est en contact avec des acides ou >50°C.

En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DEL

Long terme, travailleurs, cutanée : 2750 mg/kg/jour

Long terme, travailleur, inhalation : 175 mg/m³

Long terme, consommateurs, oral : 15 mg/kg/jour

Long terme, Consommateurs, cutanée : 1650 mg/kg/jour

Long terme, consommateurs, inhalation : 52 mg/m³

NOAEL systémique > 300 mg/kg/jour (OCDE 408, rat)

NOAEL reprotoxicité > 300 mg/kg/jour

NOAEL toxicité développementale : 1000 mg/kg/jour

NOAEL subchronique orale (rat) > 225 mg/kg - 90jours (substance pure)

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 4100

Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg] : >2000 OCDE 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Substances pures. Score érythème/escarre : 3.2 à 4 (24 à 72h)
Score œdème : 3.2 à 4 (24 à 72h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

OCDE 405 irritation aiguë de l'œil / corrosion
Opacité cornée : 0.5 à 4 (24 à 72h) / Score iris : 0.4 à 2 (24 à 72h) / Score conjonctivite : 0.8 à 4 (24 à 72h)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections sous-cutanées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun ingrédient repris dans cette section. Essai OECD 471 négatif / Essai OECD 476 négatif / Essai OECD 475 négatif.

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Substances pures. Toxicité lors de la grossesse négatif / fertilité négatif / toxicité pour le développement négatif
Rat mâle, dosage 30 à 300 mg/kg - 11 semaine

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

RTECS: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Informations toxicologiques : Données pour Substances pures.

PNEC

Eau de surface 0.24 mg/l

Eau de mer 0.024 mg/l

Émission intermittente - eau 0.071mg/l

Sédiment- eau de surface 5.45mg/kg dw

Sédiment- eau de mer 0.545 mg/kg dw

Sol 0/946 mg/kg dw

Station d'épuration 10g/l

Fish 45days (pimephales promelas) OCDE 203=OCDE 210,215 : NOEC = 1 mg/l ; EC10 = 0.

98mg/l

Daphnia magna 21days (OCDE 211) : NOEC = 0.18/0.27mg/l

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 7.2

IC50 72h Algae [mg/l] : 2.6-27 (Desmodesmus subspicatus)

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 7.1 (Brachydanio rerio)

ECo Pseudomonas putida : EC10 >10000 mg/l (16h cell multiplication inhibition test (DIN 38412/8)

EC50 >10000mg/l DIN 38412/8

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable. 68%, 28 jours (EU EEC C.4-D)
Sédiments (équivalent à 314c) DT (demi-vies) : 2.6 h dans l'eau
Le produit est biodégradable. 100% : COD Die Away Test (OECD 301A)
>90% : Couple Unit Test (OECD 303A)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

BFC <100
De l'eau Log POW : -1.38
Faible. Log Kow <= 3

12.4 Mobilité dans le sol

Après dissolution dans l'eau, peut pénétrer dans les nappes phréatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non
P : non disponible; B : non disponible; T : non
vPvB : non disponible
vP : non disponible ; vB : non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Peut inhiber l'action des bactéries : croissance.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Marine pollutant: no IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Complète.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.